ABONNEMENT. Saumur ..

mois Poste :

on s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal g en envoyant un mandat

sur la poste .

fr.

st chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

O SAULURURS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c Réclames, — ... 30 Faits divers, — ... 75

RÉSERVES SONT PAITES Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les monuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS. A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 NOVEMBRE

maire. - L'abonnement delt être payé d'avance.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-

BULLETIN

IS MAIRES SONT INDEPENDANTS DU CONTRÔLE POLITIQUE DU PREFET.

Un homme qui paraît ne pas se douter de valeur des mots et de la logique des les, c'est M. de Brancion, préset d'Ille-etllaine.

Il vient de révoquer un certain nombre le maires conservateurs de son départenenl; cette exécution terminée, il adresse circulaire suivante aux maires gurvi-

« Rennes, 3 novembre. Messieurs,

A la suite de la dernière période élecorale, j'ai été dans l'obligation de demenerau gouvernement la révocation de pluieurs maires et adjoints qui ont manifesté les sentiments hostiles à la République.

Pour éviter le renouvellement de pareils hits, il me peratt utile d'appeler votre atten-lon sur les attributions qui vous sont con-Arées par la loi et dont le caractère distinct lous crée en quelque sorte deux individuailes, l'un comme agent du pouvoir central, suire comme représentant des intérêts ommunaux.

» Si, avec le système électif, le maire est me émanation directe de la commune, il a m même temps, comme agent du pouvoir central, des attributions qui lui créent visivis du gouvernement des devoirs spé-

Ces devoirs, au rang desquels se place première ligne le respect de l'autorité et le ses décisions, ne sauraient être méconsans danger pour le bien public et

En acceptant de vos concitoyens les factions de maire ou d'adjoint, il y a donc le votre part un engagement moral d'être l'ain loyal du gouvernement de la République rous délègue une partie de ses pou-

» Je ne doute pas, messieurs, qu'il ne me suffise de vous rappeler ces règles fondamentales pour qu'aucun de vous ne s'en écarle à l'avenir.

» Agréez, messieurs, l'assurance de mes sentiments très-distingués.

» Le préset, DE BRANCION. »

Nous ignorons ce qu'en politique on appelle un engagement moral. Issu du suffrage universel, le conseil municipal choisit son maire au sein de la majorité du con-

Le maire n'a d'engagement que vis-à-vis des électeurs qui l'ont élu, du conseil qui l'a choisi et de la loi qui fixe ses droits.

Il n'a pris d'autre engagement que d'être, dans la limite de ses attributions, le mandataire loyal de ses concitoyens et l'administrateur impartial des intérêts généraux de la commune.

M. de Brancion se trompe d'époque et oublie que les maires n'étant plus nommés par le gouvernement, leurs rapports avec le gouvernement se bornent au simple rôle d'agents de réception et d'exécution des arrêtés préfectoraux et d'agents de transmission des délibérations municipales.

Le maire élu par le conseil municipal n'a pas plus que tout autre citoyen le droit de transgresser les lois et de manquer à ses attributions; mais, investi de son pouvoir par le conseil communal, il n'a pas davantage le droit, en eut-il le désir, de se transformer en agent politique d'un gouvernement qui n'est pour rien dans sa nomination et contre qui souvent il a été élu et choisi.

Un maire ne peut être révoqué que pour manquement à ses devoirs municipaux, ou violation flagrante des lois communes à tous les citoyens, ou spéciales à sa fonction. Il a des obligations strictes qui lui sont précisées par la loi et il ne peut être frappé que s'il les oufrepasse ou les méconnail.-

Il n'a d'engagements que ceux que la loi proclame et impose; il ignore ce que peut être l'engagement moral d'être l'agent du gouvernement de la République.

C'est précisément pour supprimer cet engagement moral que l'on a enlevé au gouvernement le nomination directe des mai-

Investi de cette magistrature non plus par la volonté de ses collègues du conseil, mais au choix de l'administration centrale, il n'était plus seulement l'élu de ses concitoyens, mais encore l'obligé du préfet et du minis-

Il perdait de son indépendance et de sa dignité, et le caractère de sa fonction était modifié par l'origine même de son pouvoir.

Que les républicains enlèvent, s'ils l'osent, le droit aux conseils municipaux de nommer leur maire; c'est une question différente; mais telle qu'elle existe, la loi soustrait le maire au contrôle politique du

Il est le représentant de ses concitoyens qui, souverains en vertu même des doctrines républicaines, l'ont choisi comme administrateur communal; il ne connaît d'autres engagements que les engagements inscrits aux titres de la loi municipale relatifs à la nomination et aux attributions des maires.

Ils conservent leur liberté politique entière et le préset n'a le droit de leur demander que d'appliquer et de faire respecter les

Si les maires révoqués ont transgressé la loi, M. de Brancion a eu raison de les rappeler à leurs devoirs; mais si, n'ayant pas transgressé les prescriptions légales, ils ont comme citoyens exercé leur influence et leur action au profit des opinions politiques qui leur sont personnelles, le préset a commis un abus d'autorité en frappant les maires.

Les maires ne lui doivent que ce que la loi les contraint à lui donner.

Il n'existe aucun engagement moral en dehors de l'engagement légal.

M. Le Gonidec, par exemple, maire révoqué de Vitré, a, comme maire, dû afficher, et il les a affichés, les placards aussi administratifs que mensongers du préfet sur les opérations militaires au Tonkin. L'engagement légal était tenu.

en et à plus forte raison comme candidat, il avait le droit de dénoncer le mensonge officiel, de déjouer la manœu-

vro administrative, et il l'a fait et bien fait. En le révoquant, le préset frappe le citoyen et le candidat exerçant ses droits en la personne du maire qui n'avait manqué à aucun engagement légal.

M. de Brancion peut, par un acle d'arbitraire, révoquer des maires; il lui sera moins facile de justifier son acte, et si le ministère ne le désavoue pas, c'est un soin que les électeurs sauront prendre, et ils n'y manqueront pas. Charles Dupuy.

« L'UNION CATHOLIQUE »

Nous lisons dans le Français!:

« Il y a quelques jours, paraissait dans les journaux une première lettre écrite par M. le comte de Mun pour démontrer la nécessité de constituer un parti catholique dans les Chambres et dans le pays. Ce projet provoqua aussitôt, de la part de deux autres membres du Parlement, des objections tellement décisives que nous avions espéré qu'il n'y serait plus donné aucune suite.

M. le comte de Mun nous a communiqué une seconde lettre de lui avec demande de l'insérer, et dans cette lettre, après avoir de nouveau développé son projet, il sollicite pour son exécution le concours de tous les journaux catholiques. Ainsi mis en demeure, nous avons le devoir de répondre.

Au moment où allait commencer la période électorale, il y eut à Paris une réunion où assistaient deux cent cinquante délégués des comités monarchiques de province. De leurs délibérations sortit un programme qui devait être soumis à la sanction

du pays.

Après avoir montré la dette publique s'accroissant tous les jours, les emprunts succédant aux emprunts, toutes les forces du pays paralysées, la France appauvrie comme au lendemein d'une invasion et engagée au loin dans des aventures aussi ruineuses que stériles, l'administration sans cesse bouleversée par la faveur et la délation, la ma-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROCHE-NOIRE

PAR MARIE MARÉCHAL.

le jeune homme, en entendant les projets de ses dines d'en bas, dressa son plan, lui aussi; mais, tal co n'était pas la foi sincère, l'humble Jance de ces honnêtes créatures, qui l'appelait haut. Il voulait revoir Antoinette. C'était une unique après laquelle il soupirait depuis glemps. Le seir vonu, il attendit que la famille Pecheur est quitté la tour avec ses invités, il dit ane gresse cape brune semblable à celle de Louis, il rabattit sur ses yeax un chapeau de lire à larges bords, et, ainsi déguisé, il se glissa la plage at dans l'étroit sentier de la falaise, lire par le falot brillant que portait Perrine.

Calait une belle auit d'hiver; les éteiles se unient dans le ciel bleu comme peur regarder merveilles annoncées à la terre. La mer se ull, elle aussi; à peine si l'on entendait le léger des dernières vagues venant expirer tement au pied de la falaise. La lune avait voilé ace sous de légers nuages blancs comme des aure, et son cortège de pâles étoiles brillaient seules au dessus de l'Océan recueilli. Ce n'était pas la tristesse mystérieuse de la nuit, mais, sous ce eiel d'hiver, comme un sentiment de jeie intime et pénétrante. Guillaume s'arrêtait de temps à autre pour savourer la poésie étrange de ce spectacle. Peut-être les souvenirs de sa pieuse enfance lui revinrent-ils à la mémoire ! Peut-être se rappela-til que lui aussi allait autrefois aderer le Dieu de la erèche! Peut-être, franchissant vingt siècles écoulés, sa pensée évoqua-t-elle l'humble cortège des premiers adorateurs de Bethleem ! Teut disuit en effet le sublime cantique de la Nativité: « Gloire à Dieu! » chantaient les étoiles en poursuivant leur course harmonieuse. «Gloire à Dieu!» murmurait la mer doucement frémissante. « Gloire à Dieu! » disait cette calme nuit d'hiver.

Mais, hélas! ce n'était pas avec le cour du chrétien, c'était seulement avec l'œil de l'artiste qu'il regardait ce splendide décor. Les chrétiens, c'étaient ces hommes de bonne velonté à qui la paix a été promise, ces humbles de cœur et d'esprit qui venaient demander les grâces divines : la resée peur le pâturage, le soleil peur le maigre champ de blé, le vent propice pour la barque.

Et lui, que demandait-il? Rien eucere, hélas! quand il avait tant à demander !

Peu à peu, de tous les recoins de la plage, à teus les détours du sentier, montaient, semblables à des étoiles Mantes, les falots lumineux qui diri-

geaient la marche de chaque famille. Guillaume, après s'être amusé quelque temps à voir accourir vers lui ces feux fellets d'un nouveau genre, entra dans l'église et se plaça dans un coin obscor où il pouvait voir sans être vu tout ce qui passait à la chapelle Saint-Hubert, patron de la famille.

Les lumières brillaient déjà dans l'enceinte enguirlandée, une vague odeur d'encens parfumait le sanctusire. On entrait en foule, chacun dans son plus beau costume: les hommes avec leurs cheveux longs, leurs larges braies, leurs westes courtes, où se voyait brodé un Saint-Sacrement au milieu du dos, les riches héritières avec leurs jupes garnies de galons d'or ou d'argent, suivant l'impertance de la dot ; tous reulant entre leurs doigts les grains de leur chapelet. Il y avait là les robes des aïeules et les habits des grands-pères, se transmettant comme un héritage de génération en génération, et portant encore inscrite la date de leur création, comme on la met au front des menuments destinés à braver les siècles. Puis les enfants, petites files et petits garçons, ressemblent à de petites vieilles gens, avec la grande coiffe ou le grand chapeau sous lequel se perdaient leurs visages enfantins. Mais tous étaient recueillis. Chacun de ces visages portait l'empreinte d'une paix profonde. Il y avait cependant, là comme ailleurs, des soucis, des regrets, des deuils, des désespoirs peut-être. Comme dans la foule qui se pressait autour du

Sauveur en Galilée, il devait y avoir des pauvres mères désolées qui venaient redemander l'âme de leur fils unique, des Madeleines qui répandaient à ses pieds des parfams et des larmes, des publicains repontants, des lutteurs blessés dans le rude combat de la vic. Ils venaient avec une humble foi pour obtenir la santé de l'âme, non plus du contact des vêtements de l'Homme-Dieu, mais du contact vivifiant de cette chair virginale qui donne la vie au monde. Tous savaient qu'ils trouveraient là la force, la lumière et la consolation, et, parmi ces pauvres d'esprit, aucun n'ignorait qu'it venait en la présence de Celui qui a tout sous sa main : l'orage mesaçant et la grêle qui détruit, aussi bien que la rosée et le soleil qui murit.

Pec à peu le bruit sec des sabets sur les dalles. alla en s'apaisant, le tabernacle s'illumina de cierges nombreux, et le prêtre monta à l'autel. Minuit sonnait! L'heure où l'Enfant-Dieu venait. payer la rançon du monde, l'heure où la lei d'amour allait remplacer l'antique loi de crainte, l'heure où les dieux et les déceses du paganisme chanceleient sur lours autels brillants pour ceder la place à la crèche de Bethléem. Aussitot une voix pure et sonore comme celle des anges entonna le cantique du ciel. Ali 1 cette voix, comme elle y fit naftre les plus saintes émotions ! C'était Antoinette qui disait ainsi « Gloire à Dieu! » c'était elle qui promottait la pair. La

gistrature enveloppée dans ces exécutions arbitraires au mépris de toutes les garanties de la justice, la déclaration continuait en ces termes:

« Une guerre perside a été entreprise contre la religion; l'image et le nom de Dieu ont été proscrits de l'école et de l'hôpital; les droits des pères de famille ont été méconnus, la liberté civile profondément atteinte.

> Il faut à notre pays un pouvoir stable et fort qui sache:

er fort dor sache

» Garantir les grands intérêts de la société;

» Ranimer le commerce, dégrever l'agriculture et favoriser l'industrie;

» Donner à tous la vraie liberté, celle qui protège les faibles et prévient l'oppression des minorités;

» Nous rendre la paix religieuse, en respectant toutes les consciences, en assurant à l'Eglise la justice et la liberté qui lui sont dues, en observant avec loyauté l'esprit autant que la lettre du Concordat....»

La déclaration, délibérée dans la réunion du 8 septembre, fut publiée le lendemain par tous les journaux de Paris. L'Univers n'hésita pas à constater que « les questions religieuses y occupaient leur place ».

Quelques jours après s'ouvrait la lutte électorale, et dans les programmes de tous les candidats conservateurs se retrouvent les éloquentes revendications que nous venons de rappeler. Elles furent sanctionnées par trois millions six cent mille électeurs, et il n'y eut qu'un cri dans nos rangs pour saluer ce superbe réveil du grand parti conservae ur.

C'est su lendemain de ce triomphe, que les aveux de nos adversaires ont rendu plus significatif encore, qu'on nous propose de constituer un parti catholique, c'est-à-dire, suivant l'heureuse image employée par le Moniteur de Rome, « de substituer une chapelle à la vaste église », où tous les droits violés, toutes les libertés méconnues, tous les intérêts sacrifiés peuvent trouver un même abri.

Loin de préter les mains à un semblable projet, nous considérons comme un devoir d'en signaler les dangers à nos amis. Parti catholique, action catholique, union catholique, ces divers mots, avec le sens qu'on leur donne et le projet qu'ils annoncent, nous

ne pouvons les accepter.

Nous sommes absolument convaincu que les revendications des catholiques doivent être maintenues sur le terrain du droit commun, et qu'en les formulant dans un programme particulier, pour les défendre par une action séparée, on les compromettrait au lieu de les servir. Nous croyons qu'on fournirait ainsi un nouveau prétexte à des calomnies si facilement acceptées par la crédulité populaire, et nous estimons que, si absurdes que soient certaines préventions, il y a toujours un vrai péril à n'en pas teair compte.

Enfin, nous ne comprenons pas un grand parti catholique, une union catholique dont les évêques ne seraient point les chefs; or ils ne peuvent pas, ils ne doivent pas l'être.

Et nous nous demandons alors si un particatholique organisésans eux n'aboutirait pas un jour où l'autre, en dépit des intentions de la première heure, à une sorte de dictature laïque que l'Eglise ne saurait admettre, et contre laquelle le Saint-Siège et l'épiscopat ont plus d'une fois protesté.

Telles sont les raisons qui nous interdisent de nous associer au projet de M. le comte de Mun. L'honorable député du Morbihan est de ceux qu'on peut contredire sans jamais risquer d'amoindrir la reconnaissance que commandent les services rendus et les hommages qu'inspirent la dignité du caractère et l'éclat du talent. — O. Depeyre. »

BASSES-ŒUVRES RÉPUBLICAINES.

Le 30 octobre dernier, M. l'abbé Friant, vicaire de Cambrin, recevait un arrêté d'expulsion libellé en ces termes:

« Le ministre de l'intérieur,

» Vu l'article 7 des 13-21 novembre et 3 décembre 1849, ainsi conçu:

« Le ministre de l'intérieur pourre, par » mesure de police, enjoindre à tout étran-» ger voyageant ou résidant en France de » sortir immédiatement du territoire fran-» çais et le faire conduire à la frontière...»

» Vu les renseignements fournis par le préfet du Pas-de-Calais, dans son rapport du 47 octobre 1885, sur l'abbé Louis Friert, dit Friant Cerclais, né à Saint-Georges (Alsace-Lorraine), en 1849, et n'ayant pas opté pour la nationalité française, ancien desservant de Renty, attaché à titre provisoire à la succursale de Cambrin;

» Considérant que la présence de l'étranger sus-désigné sur le territoire français est de nature à compromettre la sûreté publique:

» Sur la proposition du préfet du Pasde-Calais:

» Arrête:

» Article 1°. — Il est enjoint au nommé Louis Friant de sortir du territoire français.

» Art. 2. — Le préfet du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté.
 » A Paris, le 25 octobre 4885.

» Le ministre de l'intérieur, » Allain-Targe. »

M. l'abbé Friant habitait le Pas-de-Calais depuis plus de dix ans. Il est né en Alsace; mais, après le guerre de 1870, il voulut rester Français. M. le ministre de l'intérieur prétend que M. l'abbé Friant n'avait pas opté pour la nationalité française. C'est faux. La vérité, c'est que l'option faite au nom de M. Friant n'a pas été valable par suite d'un vice de forme. Quand cette irrégularité a été signalée à M. l'abbé Friant, il était trop tard pour y remédier.

M. l'abbé Friant, né en Alsace, qui a fait

tout ce qu'il croyait nécessaire pour garder la nationalité française, est expulsé de

qui vient lui signifier qu'un enfant de cette

France comme étranger!
Et c'est un ministre de la République

province perdue qui regrette toujours la France, un Alsacien, n'est plus qu'un étranger en France! Triste!!!

Les ministres se sont réunis samedi matin en conseil à l'Elysée sous la présidence de M. Jules Grévy.

Chronique générale.

M. H. Brisson, président du conseil, a remis entre les mains du Président de la République la démission collective de tous ses collègues du cabinet.

Cette démission collective a été péremptoirement refusée par M. Jules Grévy qui leur a déclaré en termes énergiques qu'il était de leur devoir de se présenter devant les Chambres.

En présence de ce refus du Président de la République d'accepter la démission collective, les ministres se sont rangés à son opinion subitement, et ont décidé de se présenter mardi prochain au Palais-Bourbon.

Le Journal officiel publiera aujourd'hui ou demain une note constatant que les ministres avaient donné collectivement leur démission, mais qu'elle avait été refusée par le Président de la République.

M. Brisson fera connaître aux Chambres les motifs de cette décision. Il a été de plus invité à procéder dans le plus bref délai au remplacement des ministres non réélus, MM. Pierre Legrand et Hervé-Mangon. Les autres membres du cabinet conserveront leur portefeuille. Le général Campenon a donné communication officielle du texte de la dépêche du général de Courcy que nous avons publiée avant-hier.

L'ACCIDENT DE M. GRÉVY. --- UNE QUATRIÈME VERSION.

On lit dans le Matin :

« L'accident arrivé la semaine dernière à M. Grévy a été racenté de diverses façons, et ceux-là même qui étaient le mieux placés pour être exactement renseignés, ont publié des détails absolument contradictoires, mais ayant tous une tendance évidente à en atténuer l'importance.

» D'autre part, on a remarqué que le feit a été tenu secret pendant plusieurs jours, et que la Paix, chargée de tenir le public au courant des menus faits qui se passent à l'Elysée, ne s'est décidée à parler que longtemps après les autres journaux.

» Cet ensemble de circonstances, cette exagération de précautions étant plus inquiétantes que rassurantes, nous avons pris des informations complémentaires et nous sommes aujourd'hui en mesure de dire toute la vérité.

» Le Président de la République a été frappé d'une légère attaque d'apoplexie séreuse, dont sa forte constitution a promptement triomphé.

» Il est tombé sur le pont des Invalides, et c'est dans cette chute qu'il s'est fait à la figure l'écorchure que l'on a attribuée suc-

cessivement à la porte d'une grille, puis à la portière d'une voiture. » Des passants, qui ne l'ont pas

» Des passants, qui ne l'ont pas reconnuses sont portés au secours de M. Grévy, qui a presque aussitôt repris connaissance, et l'ont aidé à monter dans un fiacre qui l'a ramené à l'Elysée.

» Nous garantissons absolument l'authenticité de ces renseignements, que nous sommes cependant à peu près certains de voir démentir demain par une note officieuse.

LA GUERRE AUX POMPIERS.

Les suspensions et révocations frappent de tous côtés les malheureux fonctionnaires dénoncés par les frères et amis.

Après les maires, les juges de paixetles gardes-champêtres, voici les officiers de pompiers auxquels on s'en prend.

On en cite onze, dans différentes localités, qui sont suspendus de leur grade, capitaines et lieutenants, pour avoir, suivant le dispositif des arrêtés préfectoraux les jours du scrutin des 4 et 48 octobre, mis au service des adversaires du gouvernement républicain l'influence que comportaient leurs grades.

M. Palat, lieutenant au 41° hussards, a a dû partir vendredi de Géryville (Algérie pour traverser le Sahara.

Te

ante

choin

saint

pour

Gé

101,

néra

bres.

L

80DE

lous

800

Il est accompagné d'un Arabe et d'un nègre; des méharis transporteront les bagages.

Le lieutenant Palat est un tout jeune officier. Né à Verdun en 4856, sorti de Saint-Cyr en 4877; il a habité le nord de l'Afrique depuis cette époque.

Il y a trois ans, cédant à ses goûts pour les grands voyages aventureux, connaissant du reste parfaitement la langue arabe, il tenta vainement de marcher sur les traces de Flatters. L'insurrection de Bou-Amena avait trop troublé le pays pour permettre cette exploration:

Décidé à mener à bonne fin son entreprise, il avait obtenu une mission du ministère de l'instruction publique pour se rendre du Niger supérieur à Tombouctou et de là gaguer l'Algérie.

Les événements du Sénégal ont modifié ce projet; le courageux explorateur a choisi la route du Sud-Oranais.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 7 novembre 1885.

Après le règlement de la liquidation de fin de mois, qui a influencé les ceurs pendant la première partie de la semaine, la Bourse est revenue à des dispositions meilleures, tout en se tenant encore sur la réserve.

sur la réserve.

Le 3 0/0 cote 79.60, l'amortissable 81.25, le
4 1/2 0/0 nouveau 107.90, coupen détaché.

Le Crédit Fencier cote 1,295 fr. A ce prir c'est
un placement à 4.60 0/0 sales même tenir comple

des quatre mois acquis sur le coupon.

Il y a toujeurs de nombreux schats en obligations du Crédit Foncier. L'épargne les range au
nombre de ses valeurs de prédilection : elles donun bon revenu, sont dotées de garanties de premier ordre et ont, de plus, l'attrait des lois avec six
tirages par an

La Société Générale reste toujours demandée à 450 fr.

Chaque année, on constate une augmentation dans les dépôts de nes caisses d'épargne. C'est trèsbien, mais la sagesse veut qu'une part de l'épargne annuelle revienne aux Compagnies d'assurances sur la vie. Les Anglais, qui sont gens pratiques, ont feit des plus larges la part des assurances sur la vie: ils comprennent que thésauriser est bien, mais que la mort peut surprendre le prévoyant. Or, avec une police d'assurance sur la vie, il ne craint pas cette éventualité: la famille reçoit immédiatement, après le décès de son chef, le capital qu'il veulait former peur elle, avec l'aide du temps.

Et il ne faudrait pas croire que les avantages ne sont compris, en Angleterre, que des classes moyennes. La classe ouvrière les a acceptés avec empresement. Une seule Compagnie, la Prudential, a sit sement. Une seule Compagnie, la Prudential, a sit millions d'assurés dans cette classe. La récolte des primes se fait chaque semaine et la Compagnie en caisse inscur'à un penny chaque fois.

Caisse jusqu'à un penny chaque fois.

Si l'assurance sur la vie réussit si bien dans un pays où l'épargue est encore moins abondante que chez nous, pourquoi ne se développerait-elle passen chez nous, pourquoi ne se développerait-elle passen chez nous des les Compagnies offrent certainement chez nous des garanties supérieures. Un seul désastre, qui a des causes étrangères à l'assurance, s'y est produit parmi elles. En Angleterre, il y a eu des exemples de ce genre très-nombreux, il y en a eu encore plus aux Etate-Unis; et cependant, ici comme la l'assurance prospère. C'est, en effet, une nécessité l'assurance prospère. C'est, en effet, une nécessité l'assurance prospère. C'est, en effet, une nécessité l'assurance prospère d'est, en effet, une nécessité l'assurance prospère d'est en effet une nécessité l'assurance prospère d'est en effet une néces et en effet l'assurance prospère d'est en effet l'assurance prospère d'est en effet une néces et en effet une néces et en effet l'assurance prospère d'est en effet u

Que les pères de famille, que les épour n'hésitent pas ! S'ils veulent mettre leur famille à l'abri du besoin, ils ont le devoir de souscrire une police d'assurance sur la vie, et s'ils veulent que ce desoit soit rempli avec toute sécurité, que leurs capitair

Ce fut un speciacle à ravir les anges, une heure peur lui d'éternel souvenir, une heure où la joie est grande dans le ciel peur la réconciliation du pécheur avec Dieu, heure qui ne se représente pas deux fois dans la même vie, et qu'on n'oublie plus jamais lorsqu'on a eu le bonheur de l'entendre sonner.

La messe va sinir. « Au commencement était le Verbe », disait le prêtre, et se nouveau converti s'absmait dans la prosondeur de ce sublime début de l'Évangile de saint Jean. Il se demandait comment sa vie avait pu s'écouler jusque-là loin de ces régions lumineuses, loin de ce soleil divin qui éclaire et réchausse, loin de ce Verbe qui est la vérité, la lumière et la vie. Comme il sentait son indigence, sa faiblesse, son abandon!

(A suivre.)

LA LANTERNE D'ARLEQUIN Illustrée, 10 centimes

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

Sommaire du nº 241 (8 novembre). La Carte politique de la France depuis les dernières élections. La nouvelle Chambre. Ce qu'ils ont dans le ventre. Les élections de Paris. La candidate en action (gravure par L. Th.). Les mastroquets députés. Au Tonkin. Mensonges et vérités. Correspondance.

tête appuyée dans les mains, Guillaume écoutait la mélodie la plus douce qu'il soit donné à une oreille humaine d'entendre, pensait-il. Puis, peu à peu, envahi par des pensées nouvelles, il n'entendit plus la voix; elle paraissait s'éloigner; mais plus elle s'éloignait des oreilles du cerps, plus il entendait au-dedans de lui-même une autre voix mystérieuse qui ne parlait pas le langage de la terre, cette voix qu'avait entendue Paul sur le chemin de Damas, qui charma la Samaritaine au puits de Jacob, ouvrit d'un met le Paradis au larron sur la croix, cette voix qui ramena Augustin et Jérôme, et qui chaque jour encore attire dans les sentiers du bien tant d'âmes prêtes à se jeter pour jamais dans l'abtme.

Et ses lèvres rebelles retrouvèrent comme par enchantement les prières d'autrefois, les saintes formules qui berçaient son enfance:

Seigneur, faites que je voie! avait-il dit teut à coup comme l'aveugle de Jériche, et la lumière était venue à flois.

Le Fiat lux avait été prenoncé pour lui par la bouche divine comme au jeur de la créatien. Il n'avait pas été plus difficile à Dieu d'illuminer subitement cet aveugle que de faire serlir la lumière du chaes aux premiers temps du mende.

Agnus Dei , dona nobis pacem, chantaient les pieux fidèles, et Guillaume avec eux demandait la paix, cette paix incensue au monde, que Dieu seul peut donner. Et la paix venait comme était venue la lumière. Son âme bouleversée retrouvait enfin le calme, et une jeunesse nouvelle se répandait en lui avec le germe du salut.

Abîmé dans ses pensées, il ne s'aperçut pas que la messe avançait. L'esprit qui sousse où il veut l'avait envahi tout entier. Mais un bruit confus, un tumulte de pas qu'on cherchait en vain à assourdir le tira de sen recueillement. Il leva la tête. A l'autel, qui lui paraissait plus brillant que tout à l'beure, le prêtre en cheveux blancs tenait la sainte Hestie:

Domine, non sum dignus, disait-il à la foule serrée en deux rangs compactes et qui se frappait la poitrine. Domine non sum dignus.

Et la foule avançait. Veici Lebihan dans son cestume des grands jours, avec sa veste de drap bleu, son large cel de chemise rabattu sur ses épaules musculeuses, son chapeau ciré à la main. Veici Antoinette qui s'avance les mains jointes et les yeux baissés; Jeanne-Marie et ses enfants suivent de près.

Domine, non sum dignus, dit le prêtre peur la troisième fois.

Guillaume se frappe la poitrine à son tour. C'est pour lui que cette parole est dite, et non pour ces âmes chéries du Ciel... Il se prosterne sur le pavé du sanctuaire, il prie, il implore, il remercie, cer il sent enfin que la grâce a vaincu. odient à la France, ils doivent s'adresser aux gnies nationales.

la Banque d'Escempte est très-bien tenue à 450

L'action Panama est à 392.50. C'est maigre et enl'action Panama est à 552.50. C'est maigre et en-n'évile-t-on une dépréciation plus accentuée d'au prix d'efforts et de sacrifices qui ne pourront d'au prix d'efforts et de sacrifices qui ne pourront du deforts et de sacrifices qui ne pourront de des contract du ter en formaire et en atas durer longtemps. Les actionnaires ont, en at-indant, 125 fr. à verser du 1er au 5 février 1886. Piel là on fera l'impossible pour sauver les appa-ness; mais ce sont là de coûteuses expériences, les gens bien avisés n'ont rien de mieux à faire de profiter de la petite reprise factice pour se harrasser de leurs titres avec 20 0/0 de perte seu-

ment. Le Crédit Lyonnais est toujours très-offert au

cours de \$16 fr.
L'action Rio-Tinto est assez ferme; au cours acuel en a un revenu de près de 7 0/0. Le moindre les et les sons de grandes couvres aurait pour ef-tune sensible amélioration du dividende. Les actions des grandes Compagnies de chemins de ler français sont cotées: Est, 777.50 (ex cou-

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

COTE DE LA LOIRE.

Cole observée le 8 novembre, 8 heures du matin, à Saumur: 3^m. Eaux décroissantes. Cole présumée pour aujourd'hui 9 nombre, 8 heures du matin : 2º 85. Eaux

Temps couvert à Orléans. Eaux décroissantes à Orléans, Confolens et Argenton : proissantes à Menneton.

PELBRINAGE SAUMUROIS AU TOMBEAU DE SAINT MARTIN.

Avis. — Toutes les personnes désireuses de faire partie du pèlerinage de jeudi prothoin en l'hanneur de saint Martin et de la sainte Face, sont priées de ne plus attendre pour se faire inscrire. Nous leur rappelons que le départ est fixé à 8 h. 30, et que le prix du billet d'aller et retour est de 4 fr. 45.

Voici quelle est la composition de la commission de classement de la cavalerie qui doit se réunir le 20 novembre :

Général de division de Galliffet, président; Les généraux de division de Kerhué, Friant, Lardeur, d'Espeuilles, Carrelet, L'Hette, de Boërio, de Brécourt, de Gres-101, Charreyron, Robillot, Thornton, les généraux de brigade Chevals et Bignon, mem-

Lieutenant-colonel de Montfort, secrétaire.

Reele de Tir du 3° bataillon du 70° régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Dimanche 15 novembre 1885. Suite du concours à tir réduit, au Stand des Récollets, à 4 heure 1/2 du soir.

Un prix d'honneur, offert par M. Vinsonneau, adjoint au maire de Saumur, sera remis au tireur classé premier.

Le Président, G. Doussain.

LA . LIGUE RÉPUBLICAINE »

Le Patriote nous expose le plan qu'il a conçu pour cencentrer, dans le département de Maine-et-Loire, la force et l'action du parli républicain :

Il s'agit de fonder une véritable Ligue el d'accepter une organisation dont l'économie essentielle se rapproche sensiblement de celle qui a été heureusement adoptée par la Ligue de l'Enseignement et le Sou des

Cette Ligue républicaine doit avoir pour but la propagande des idées démocratiques, la défense des intérêts républicains et la fondation d'une caisse électorale.

Doivent pouvoir faire partie de la Ligue lous les républicains qui s'engagent à ver-ter à la caisse centrale une cotisation de un sou par semaine.

Comité central et trente-quatre comités cando neuf membres, devant élire les membres du Comité central (quarante membres) en

assemblée générale. Le bureau du Comité central se com-pose d'un président, de deux vice-prési-dents, de deux secrétaires, d'un trésorier

général, d'un ou plusieurs inspecteurs. Le Comité cantonal se compose d'un

président, d'un vice-président, d'un secréfaire, d'un trésorier et de cinq membres élus pour un an par une assemblée des adhérents du canton.

» Le Comité central se réunit dans la deuxième quinzaine et les comités cantonnaux s'assemblent dans la première quinzaine de chaque mois..., etc., etc. »

C'est donc une véritable association politique permanente, s'étendant à tout le département, et peut-être se reliant à un comité central de Paris. Si cette Ligue essentiellement politique peut se former et fonctionner impunément, comme il est dit, nous connaîtrons que la législation contre les associations politiques est tombée en désuétude, et nous demanderons aux conservateurs d'user aussi de cette liberté nouvelle.

THEATRE. - Le nom de Mile Dulaurens a été remplacé hier, sur l'affiche, par celui de Mme Fleury-Pilliard, la nouvelle première dugazon, qui remplira ce soir le rôle de Jenny dans la Dame blanche.

UN NOYE A SAINT-MATHURIN.

Jeudi 29 octobre, à Saint-Mathurin, un fermier, Henri Maugin, arrivait au bourg, conduisant une charrette; en s'approchant d'un escalier de la Levée, il aperçut sur les marches une canne et une casquette, qui furent immédiatement reconnues par ses voisins comme appartenant à M. Bigot-Viau, propriétaire à Saint-Mathurin, qui n'aveit pas paru à son domicile depuis la veille.

A la nuit tombante, il sortait de la maison de son notaire, M. Annillon, où il était venu payer le prix d'une importante acquisition, et avait encore sur lui une grosse somme en or. M. Bigot-Viau, agé de 43 ans, avait la vue très-basse. A l'endroit de la levée où l'on a retrouvé sa canne et sa casquette, les traces d'une chûte ont été remarquées sur le talus. Le corps n'a pas été retrouvé encore; la crue de la Loire rend les recherches difficiles.

M. Bigot, propriétaire à Saint-Mathurin, que l'on suppose être tombé dans la Loire, le 29 octobre au soir, était porteur d'une

somme importante en or.

La famille fera volontiers l'abandon de la somme en or trouvée sur lui à la personne qui le ramènera.

(Union de l'Ouest.)

TROIS HOMMES SAUVES PAR UNE JEUNE FILLE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire:

« Dimanche dernier, vers huit heures du matin, trois sociétaires de l'Union nautique, tous pères de famille, voguaient sur la Maine dans une frêle embarcation qui ne tarda pas à couler sous leur poids. Aussitôt les malheureux jetèrent des cris de détresse. Ils furent entendus par M -- Margat et sa demoiselle, dont l'établissement bien connu se trouve à l'extrémité de Reculée.

» Aussitot la jeune fille se précipite dans le premier bateau venu et vole au secours des naufragés qui se débattent à plusieurs centaines de mètres du rivage ; elle est assex heureuse pour arriver à temps, prend dans sa barque deux d'entre eux, et, aidée d'un

voisin, sauve également le troisième. » Mile Margat n'a que dix-huit ans. C'est une grande et belle jeune fille, au regard doux et intelligent, physionomie frache et pleine de santé. Elle croit avoir accompli l'acte le plus simple du monde, ne se dou-tant pas qu'elle pouvait parfaitement chavirer avec sa barque en sidant les trois hommes à y monter; aussi s'étonne-t-elle de recevoir de tous côtés des éloges.

» D'ailleurs, cette jeune héroïne n'en est pas à son coup d'essai. L'été dernier, elle a pareillement tiré de l'eau un baigneur qui se noyait, les pieds embarrassés dans les

» Il faut ajouter que les sauvetages sont de tradition dans cette famille. M. Margat, un vieux serviteur de la France, qui a fait la campagne de Crimée, arrache tous les ans quelque victime aux flots de la Maine, et personne n'avait encore signalé ses actes

» Sa jeune fille suit les traces de son père.

Tel père, telle fille.

» Espérons que le gouvernement, si prodigue en médailles d'honneur, n'oubliera plus cette honorable famille. »

LE PRÉFET DES DEUX-SÈVRES DEVANT LA JUSTICE.

Sous ce titre, la Revue de l'Ouest, journal de Niort, publie l'article suivant, dans lequel son collaborateur, M. Edmond Béraud. somme le préset, pour la troisième sois, d'exercer les poursuites annoncées :

« La Revue, le lendemain des élections, « sommair » M. le préfet Comolet d'avoir à exercer les poursuites qu'il avait annoncées.

» Dans leur déclaration du 24 octobre, les candidats de l'union conservatrice disaient au préfet : « nous vous défions et NOUS ATTENDONS. >

» Une troisième sois, nous mettons M. Comolet en demeure de venir devant les tribunaux étaler les mensonges ministériels.

» M. le préfet a assirmé :

» 1° Qu'on n'envoyait pas de renforts au

2º Que la situation du Tonkin et de Madagascar n'était pas inquiétante.

» Ce sont ses propres paroles. Il a dit: « Je défère à la justice » les signataires de l'assiche conservatrice, qui soutiennent le

» Les poursuites annoncées, M. le préfet n'ose plus les faire. Le tour est joué, il ne voulait pas autre chose !

» Mais les candidats conservateurs sont là, qui disent à l'auteur de cette honteuse manœuvre électorale: Poursuivez-nous!

» Et nous-mêmes nous rappelons à M. le préfet l'engagement qu'il a pris, la parole qu'il a donnée, sa parole de préfet.

» M. Comolet a le droit de poursuivre. Nous avons le droit de porter en face des électeurs le témoignage des mensonges ministériels et préfectoraux.

» M. le préfet s'est joué de la vérité, il a trompé les électeurs, il a terrorisé la population.

» Son affiche blanche constitue une des plus impudentes manœuvres qu'une administration aux abois ait jamais imaginées.

» Les candidats conservateurs calomniés et diffamés l'attendent devant les tribunaux. » EDMOND BERAUD. »

Publications de mariage.

Gabriel-Yves Le Fert, mouleur, de Brest, et Estelle Coulleuvrier, sans profession, de Saumur.

Victor-Casimir Maudet, domestique, et Aimée-Clotilde Gaudray, couturière, tous deux de Saumur. François Denet, employé de commerce, et

Jeanne-Louise Boisseau, couturière, tous deux de

Henri-Abraham-Marie Pelou, employé des pontset-chaussées, et Irma Petit, sans profession, tous deux de Saumur.

Clément Clin, marchand de bois, de Saumur, et Alix-Marie-Louise Cotelle, sans prefession, de Chenehutte-les-Tuffeaux.

Maxime-Désiré Ruèche, bourrelier-sellier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Marie-Clémence Collinet, couturière, de Saumur.

Hippolyte Damien, tailleur de pierre, d'Angoulême, et Marie Bourdette, lingère, de Saumur.

Paul Pasquier, vigneron (veuf), et Marie-Louise Jamard, domestique (veuve), tous deux de Sau-

La maison Georges Douesnel, ÉPICERIE CENTRALE, à Saumur, prévient ses nombreux clients qu'elle a reçu pour la saison d'hiver toutes ses conserves alimentaires, légumes, poisson, etc., et entr'autres des petits maquereaux à l'huile d'olive qu'elle vend 1 fr. 20 la boîte de 16 poissons, et des filets de harengs saurs préparés à la fla-mande et marinés à l'huile d'olive surfins de Nice, 60 c. la boîte de 15 à 16 filets. Cee deux articles sont recommandés aux gour-

Faits divers.

LA CATASTROPHE DE PÉRIGUEUX.

Périgueux, 6 novembre. On a trouvé l'entrée des carrières de Chancelade, mais aucune trace des ouvriers ensevelis. M. Tournaire, inspecteur général, fait explorer les carrières à droite et à gauche; ce travail prendre encore au moins trois ou quatre jours.

Cette nuit on a entendu le bruit de nouveaux éboulements.

Les travaux de forage, bien qu'ils se fas-

sent avec des machines à vapeur, n'avancent que très-lentement.

Périgueux, 7 novembre.

Les recherches faites à l'enfrée des carrières n'ont donné aucun résultat. On continue à déblayer à droite et à gauche. Ce travail durera trois ou quatre jours.

Les forages commencés au moyen d'une machine à vapeur n'ont pas réussi, par suite de l'extrême dureté de la roche.

Des ouvriers et plusieurs employés du chemia de fer affirment avoir entendu. pendant la nuit, des bruits venant de la profondeur des carrières et indiquant que des éboulements, qui paraissent considérables. s'y sont produits.

DES FAITS DIEN CURIEUX et bien authentiques se multiplient chez nous et dans les départements voisins. Laillé-Mariené, Sarthe, le 11 juin 1885. Je viens vous remercier de vos excellentes Pilules suisses, car je crois que, sans elles, je ne serais plus de ce monde; je souffrais dans l'estomac et le côté, je ne pouvais ni boire, ni manger, ni dormir, quand j'ai eu la chance d'entendre vanter vos Pilules suisses, j'en pris une boîte à Fr. 1.50 qui me soulagea beaucoup, j'en repris deux boîtes, et quelque temps après j'étais complètement guéri; je ne souffre plus du tout. Je vous autorise à publier ma lettre, et je vous prie de m'envoyer encore deux boîtes de vos Pilules suisses à Fr. 1.50, car il est utile d'en avoir toujours chez soi. DES FAITS BIEN CURIEUX et bien authentiques se 1.50, car il est utile d'en avoir toujours chez soi. Rosset, maréchal; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Théâtre de Saumur

Direction: J. BRETON.

Lundi 9 novembre 1885,

DAME BLANCHE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Seribe, musique de BOIRLDIEU.

Distribution	:	
Georges	MM.	Goffoël. Neveu.
Dikson		Ometz.
Marc Irlen		Rondeau.
Miss Anna	Mmes	Doriag.
Jenny Dame Marguerite		Lelong.
Paysans, paysannes, gre	ffiers	, gardes.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. Courant, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 10 novembre

Le Chalet, opéra-comique en 1 acte, musique

L'AMI FRITZ, comédie en 3 actes, d'Erkmann-

AUX PERSONNES QUI ONT DES DOULBURS

Bains de Vapeur

AVIS le est universellement reconnu que rien ne guérite mieux les Rhumes de cerveau ou de polirine, douleurs, points de côté, lumbagos, qu'un Bain de Vapeur. — Bien des personnes, avant d'avoir fait usage de ces bains, produtent les effets — Bien au contraire n'est Il est universellement reconnu que rien en redoutent les effets. — Rien au contraire n'est plus agréable, et, dans nos salons de vapeur, on peut se promener, lire, jouer et passer ainsi quelques heures aussi salutaires qu'agréables.

Tous les jours, Bains de Vapeur 17, rue du Marché-Noir, 17, SAUMUR

Caisse d'Épargne de Saumur. Séance du 8 novembre 1885.

Versements de 130 déposants (21 nouveaux), 33,871 fr. 70. Remboursements, 20,908 fr. 04 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2.000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

Marché de Saumur du 7 novembre

18 06,	Huiledenoix. 50	195
15 50		
		-65å78
10 —	Luzerne _ 780	-02416
8 75	Paille _ 780	_
11 -	Amandae Eo	35à46
96 -	Circianno so	
80 —	Changener in	190 -
	Chanvies I.	
	quante(59 k.500)	-
/2		-
	15 50 	36 — Clre jaune. 50 Chanvres 1" — qualité(52 k.500)

PAUL GODET, proprietaire-gerant.

A LOUER

UNE PETITE MAISON Fraichement restaurée

Avec JARDIN et ÉCURIE, situés rue Duncan, no 7.

S'adresser à Mme veuve Ferbu, rue Saint-Nicolas, nº 12.

ALOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties, MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affruité, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à Mme veuve Gousear, au pavillon, que des

MENDRE

DEUX TRES-JOLIS

PONBYS

Avec ou sans harnais,

Taille 1=38, bai-brun, 5 ans, très-doux, se montent et s'attellent à un et

S'adresser à M. Léon Tourer, rue d'Orléans, 53, Saumur.

VENDER U NE DE L

Très douce, poil bai,

Agée de 4 ans 1/2, se montant et s'attelant bien, taille 1=55.

S'adresser à M. Vincent, huissier à Saumor, rue de l'Ancienne-Messa-gerie, 13. (776)

A VENDRE

TUNIE CANTE

Propre au commerce des vins. Située place du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M. Yvon fils, rue du Chardonnet, Saumor.

A VENDRE

CINQ CHIENS COURANTS Briquets, très-bons.

S'adresser au bureau du journal.

M. DE NEUVILLE, avoué à Saumur, rue du Temple, no 11, demande de suite un petit clerc.

A VENDRE

CROISÉES, PORTES et PLACARDS de toutes grandeurs.

S'adresser au bureau du journal.

CABINET D'AFFAIRES

m. e. doussain Syndic de faillite,

40, rue des Basses-Perrières.

Liquidations et attermoiements. Recouvrements et renseignements, Consultations absolument gratuites.

CIDRES Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nom-breuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fut à

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

M. HOULARD, Fils

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, nº 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs: par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentennet POUR

COUVERTURES EN ARDOISES Nouveau système perfectionné Breveté s. G. D. G.

LBMAIREBERSOULLE

Mª de bois du Nord et du Pays Inventeur et seul Fabricant Quai Saint-Nicolas, nº 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus,

PRIX Mondads.

ON DEMANDE à acheter, à Saumur, différents immeubles de 10 à 20,000 francs.

S'adresser à M. F. GIRARD, rue du Puits-Tribouillet, no 5, à Saumor.

Une DAME demande place de comptable ou autre. - Bonnes

S'adresser, 19, rue Saint-Lazare.

Agence demandée pour l'Angleterre

Une maison de ier ordre, à Londres, cherche la représentation pour toute l'Angleterre d'une maison très-capable pour les vins mousseux. Adresser offres L. R. F., poste restante, place Picard, Bordeaux. (844)

BALS DE SOCIETÉ, bals de noces, soirées dansantes. M. GOICHON, piston solo de l'Harmonie Saumuroise, 60, quai de Limoges, dirige les bals et fournit les

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 29° ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article rela-tant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 6, rue Cardinale et, 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes Sous la direction de MIle Julie GOURAUD On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS : Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr. La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies,

tapisseries..... 12 fr. Envoyer un mandat-poste au bureau du fournal.

MI CHOCHETS

68, quai de Limoges,

HOTEL DU BELVÉDERE

Extraction, Aurification-Prix modere



MAINE - ET - LOIRE

#-5ér

aslitu

M. G

108565

nomb

wur ne

mpas V

out no

UB 81

BZAS.

ondro

18 80D

our et

Mais

ouchar

ements

lemen

00,00

108 bot

10us p

postes

nlue d

W c'e

out le

Mais ieu d'A

LA

cath

lote av

Cent si

Pepais:

olie Ile

les pa

Au b

pren

(Arrondissement de Saumur)

GODET

Editeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies Deze, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M-o veuve Fillochrau, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix: 10 centimes.

CHOCOLAT Thés

Qualité supérieure

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THES NOIRS meiange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, Mollay fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

HAPPIER AINE,

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaillé à toutes les Expositions.

Coffres fout fer à doubles parois. - Matières réfractaires. - Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire : Imprimerie P Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAPPNER.

Saumur (arrivée

Ligne d'Orléans LIGNE LETAT SAMUR - MONTREUIL-BELLAY DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. BOURGUEIL - SAUMUR MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR SAUMUR - BOURGUEIL minutes du matin, express-poste. — matin (s'arrête à la Possonnière) Mixte Omn. Omn. | Mixte Mixte Omn. | Mixte | Mixte | Omn. | Mixte | Direct Mixte Mixte soir. 8 17 12 09 8 26 12 18 6 20 50 50 9 13 1 25 7 15 10 38 matin matin matin soir. soir. natin matin matin soir. soir. soir. Mixte Mixte Mixte Mixte matin matin soir. matin, omnibus-mixte. 6 49 9 45 1 52 5 04 8 30 11 10 7 04 10 10 2 08 5 20 8 46 » a 7 12 10 26 2 16 5 28 8 54 » » 7 24 8 40 7 32 8 56 1 15 8 50 1 24 4 02 1 32 4 13 7 45 Montreuil soir, 3 26 8 21 12 48 4 44 omnibus. 5 33 9 06 1 25 6 56 PortBoulet 5 42 9 15 1 34 7 05 Saumur. PortBoule. (s'arrête à Angers). POITIERS - MONTREUIL aliant à Angers. DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. MONTREUIL - POITIERS SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR minutes du matin. direct-mixte. Mixte Omn. Omn matin matin selr Omn. | Mixte | Mixte | Omn. omnibus-mixte matin . matin . Montreuil omnibus (s'ar. à Tours) 9 55 Neuville Mirebeau. Saumur. (départ) Thouars (départ Loudun Montreuli-Beliay express - poste. 6 63 7 88 Brion-s-Thouet Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures. Arçay. . Mirebeau 5 58 7 57 1 19 9 97 9 53 Montreuii-Beilay Veuviile Thouars (arrivée)